

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 12 AVRIL 2006 à 18 h 30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le Mercredi 12 Avril 2006 à 18 h 30, à la Salle du Conseil Municipal.

Date de convocation : 6 avril-06

Date d'envoi à la presse : 6 avril-06

Date d'affichage : 7 avril-06

ETAIENT PRESENTS :

MM. LAURENT – VERMONT – BERTY – DEYRIS – MARCHANDIN – Mmes DRUESNE – BOURSIN – BIOTA – BEDOURET – MM. PATY – MILHE – LACABANNE – GAILLARD – FERON – PARROT – ALMON – HITON.

ETAIENT EXCUSES :

Melle HOSTEINS donne pouvoir à Mme DRUESNE

Mr CAPDEPUY donne pouvoir à Mr MILHE

Mr FERNANDEZ donne pouvoir à Mr PATY

LA SEANCE EST OUVERTE

Mme DRUESNE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire recueille l'accord des membres présents pour apporter un complément à l'Ordre du Jour d'un projet de délibération.

I – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Mr le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre II du livre 1^{er}, de la deuxième partie relative à la Commune, intitulée « Organes de la Commune », chapitre 1^{er} : le Conseil Municipal, section 4, le fonctionnement du Conseil Municipal ;

- Considérant que par arrêté paru au Journal Officiel n°25 du 29 janvier 2006, la population de SAINT-LAURENT-MEDOC a franchi le seuil des 3 500 habitants ;*

Il vous propose à l'assemblée d'adopter le nouveau règlement intérieur du fonctionnement municipal, en rappelant que pour une commune de + de 3500 habitants, il y a obligation de tenir un règlement intérieur et précise que la convocation du Conseil Municipal est portée à 5 j francs avant la tenue de la réunion.

Mr FERON trouve que celui-ci aurait pu être présenté depuis plusieurs mois. Il indique de plus que le groupe de l'opposition n'a pas été associé à ce nouveau règlement, et s'abstiendra sur ce dossier.

Mr le Maire rappelle que le passage à plus de 3500 habitants n'a été officialisé que fin janvier et précise qu'un règlement intérieur existe déjà. Pour une commune de + de 3500 habitants, ce sont des textes réglementaires qui changent d'où une adaptation du règlement intérieur existant.

A la majorité, après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte son nouveau règlement intérieur.

POUR : 13

Contre : 0

Abstentions : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

II – AMORTISSEMENTS : OPERATIONS BUDGETAIRES ET PROVISIONS

Avant de passer aux votes des délibérations, Mr le Maire indique que les budgets qui vont être présentés répondent à 4 impératifs :

- assumer les budgets précédents et les choix qui ont été faits,
- compenser les dépassements des lignes de crédit du CCAS,
- appliquer la nouvelle maquette de la comptabilité publique M 14 avec l'option commune de + 3500 habitants (et la problématique des ICNE),
- donner suite aux recommandations des services de l'Etat qui demandent de ne prendre en compte que les recettes sûres (subventions et dotations).

Mr le Maire indique que la réforme de la comptabilité M14, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006, modifie les obligations comptables pesant sur les collectivités territoriales.

Jusqu'à présent, notre collectivité n'avait pas l'obligation de procéder à l'amortissement de ses immobilisations inscrites en section d'investissement, le seuil de sa population étant inférieur à 3500 habitants.

Les nouvelles dispositions rendent incontournables, quelque soit la taille de la collectivité, dès l'exercice 2006, l'application de l'amortissement systématique des immobilisations, ainsi que la nécessité pour la collectivité de définir, par délibération :

- le choix du régime de ces amortissements et provisions : opérations semi budgétaires (droit commun) ou opérations budgétaires (sur option)
- le choix des durées d'amortissement qu'elle estime appropriées

En conséquence, Mr le Maire propose :

- d'opter pour la budgétisation des dotations aux amortissements et provisions, au compte 6811 en dépenses de fonctionnement et au compte 28 en recettes d'investissement ;
- et de fixer les durées d'amortissements selon le tableau ci-après :

Désignation des biens	Durée d'amortissement
Logiciels informatiques	2 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans

Appareils de levage ; ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	10 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Pour répondre à Mr PARROT qui demande dans quelle rubrique entre le matériel agricole, Mr le Maire indique qu'il s'agit des camions et véhicules industriels.

Mr BERTY confirme que c'est une bonne chose que l'on puisse pratiquer l'amortissement. En revanche, la comptabilité publique est en retard par rapport à celle des entreprises privées, où le calcul a été revu.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- opte pour la budgétisation des dotations aux amortissements et provisions dans les conditions précitées ;
- fixe les durées d'amortissements selon le tableau ci-dessus.

III – RATTACHEMENT DES INTERETS COURUS NON ECHUS (ICNE)

Mr le Maire indique que parmi les mesures « phares » de la réforme de la comptabilité M 14, un dispositif transitoire est mis en place pour le rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE), pour l'exercice 2006 (ordonnance 2051027 du 26.08.2005, décrets 2005-1661-1662 du 27.12.2005 et circulaire ministérielle du 31.12.2005).

Jusqu'à présent, notre collectivité n'avait pas l'obligation de pratiquer ce rattachement. Considérant que la population de St-Laurent est supérieure à 3500 habitants, pour 2006, et pour la première fois, notre commune doit faire face à cette obligation légale. Notre collectivité était exposée à inscrire au compte 66112, les intérêts courus non échus sur le stock d'emprunts. Cette charge de fonctionnement importante a conduit Mr le Maire à solliciter Mr le Sous-Préfet en vue d'obtenir une dérogation, à savoir inscrire pour 2006, les intérêts courus non échus des seuls emprunts nouveaux, soit la somme de 37 494, 79 €.

Une mesure d'assouplissement ayant été accordée, Mr le Maire propose en conséquence de prendre en compte au titre de l'exercice 2006, le rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) calculés sur les seuls nouveaux emprunts, pour un montant de 37 494, 79 € au compte 66112.

Mr LACABANNE demande que si on prenait le stock, cela se montait à 90 339, 30 € au lieu de 37 000 €. Il serait intéressant de la faire figurer dans la délibération.

Mr le Maire propose de rajouter la somme dans la délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions précitées.

IV – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2006

Mr le Maire rappelle que la loi du 10 janvier 1981 portant sur la fiscalité locale, et notamment son article 21, prévoit que les taux d'imposition des trois taxes locales doivent être arrêtés par les Conseillers Municipaux.

Les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles 2006 sont :

- *Taxe Habitation : 3 060 000* - *Taxe Foncière sur le Bâti : 2 676 000*
- *Taxe Foncière sur le Non Bâti : 325 400*

pour mémoire 2005 : TH : 2 943 411 ; TFB : 2 492 621 ; TFNB : 394 558

Il propose de fixer comme suit les taux de ces impôts pour 2006 :

- *taxe d'habitation : **12, 16 %** (pour mémo 2005 : 12,04%)*
- *taxe foncière sur les propriétés bâties : **23, 40 %** (pour mémo 2005 : 17,41%)*
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties : **50, 00 %** (pour mémo 2005 : 49, 51%)*

*soit une augmentation de **16,5 %** en moyenne des taux de 2005.*

M. FERON lit une intervention relative à cette proposition de taxes 2006 au nom du groupe minoritaire :

« Lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2005 qui avait pour objet le vote du budget supplémentaire 2005, nous avons dénoncé la vente de terrains pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Mercredi 5 avril 2006, vous avez convoqué le Conseil Municipal pour délibérer sur une augmentation de 12 % des taxes.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour une séance de Conseil Municipal supplémentaire afin de voter une inflation des taxes à 16,5 %, alors que les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) furent négociés auprès de Mr le Sous-Préfet ...

Où en serions-nous, s'il n'y avait pas eu de négociations ... ?

En une semaine ces taxes ont pris 4,5 % de croissance ! à savoir qu'il manquerait encore du disponible pour équilibrer ... Nous regrettons par ailleurs le manque de prévisions concernant l'application de la nouvelle M 14 qui n'est pas devenue obligatoire du jour au lendemain.

De plus, il ne faut pas négliger que certains ménages ont vu une augmentation de 60 % pour l'enlèvement des ordures ménagères ;

Pouvez-vous me dire : comment vont faire ces foyers pour faire face à tous ces suppléments ?

C'est inacceptable !

Après augmenté la dotation du CCAS de 70 000 € à 90 000 €, c'est bien ... dans la mesure où nous en avons les moyens (pour rappel la subvention allouée au CCAS a doublé en 5 ans).

Vouloir faire du social c'est louable, mais là vous donnez dans un sens et en contre partie vous précarisez une autre partie de la population.

Nous ne voulons pas cautionner une gestion non adaptée à notre commune, que vous masquez par des ventes et des augmentations de taxes.

C'est pour cela que notre groupe votera CONTRE cette augmentation des Taxes.

Il faut gérer avec du bon sens et non avec des idéaux parfois utopiques face aux réalités du moment .»

Mr BERTY indique que plusieurs points sont manquants et notamment sur les charges et les nouvelles règles de gestion demandées aux communes.

Il indique de plus que pour le CCAS la ligne de 6000 € consacrée aux secours n'a pas été consommée, que les dépassements sont principalement dus à l'augmentation de fonctionnement de la RPA.

Mr FERON indique que pour la TEOM la commune n'est pas complètement coupable car les délégués St-Laurentais ont voté contre, mais la même année, 16,5 % d'augmentation de taxe et 60 % d'augmentation de la TEOM cela fait beaucoup !

Mr LACABANNE renchérit en notant 1 159 000 € de déficit.

Mr le Maire intervient en reprenant les points annoncés auparavant. En réduisant les recettes, on réduit les dépenses. Il y a une forte probabilité pour que St-Laurent ait un budget supplémentaire assez haut car toutes les dotations et subventions seront arrivées. Le total des subventions et dotations retiré s'élève à :

- assainissement : 97 48, 00 €*
- eau : 54 474, 00 €*
- autres : 216 248, 88 €*

Mr LACABANNE montre de plus que les 2 premières années du mandat avaient été draconiennes pour éviter un emballement, en s'abstenant de mettre les subventions non arrivées. C'est ensuite que tout s'est emballé d'où des citoyens choqués.

Mr le Maire répond que les premières années ont été principalement consacrées à des études dont les réalisations débutent maintenant.

Mr BERTY souligne que les problèmes financiers correspondent à une période charnière. Nous assumons des choix politiques, le maintien de la qualité du service public en diminuant la précarité du Personnel Communal, en assurant les remplacements aux écoles, en continuant le soutien aux associations et en assurant des opérations de mise en sécurité aux écoles. Cependant, ces choix ne sont pas à l'origine de ces difficultés, liées aussi à des facteurs extérieurs ; transferts de produits vers la CCCM avant le transfert des compétences, du manque à gagner de la forêt que nous reconstruisons, de l'entretien de certains équipements qui étaient assurés par le passé par le CPA et des conséquences budgétaires des nouvelles règles comptables.

Mr FERON note qu'il y a quelques années, les augmentations d'impôts étaient un sujet tabou, aujourd'hui on demande une forte augmentation.

Mr le Maire indique qu'en 2000/2001 l'augmentation des impôts était de 0 %. Ce n'était pas bon, comme l'avait indiqué un membre de la majorité municipale du moment.

Mr PARROT demande quand va t'on avoir le BS ? ne peut-on pas faire un budget d'attente en évitant d'augmenter d'un coup de 16,5 % les impôts ?

Mr BERTY répond dans la négative.

Mr le Maire indique que si on veut modifier les taux, on ne peut le faire que sur le foncier bâti. Quand on compare les taux de la commune par rapport aux taux départementaux, on en est proche. La proposition est la suivante : la taxe d'habitation est payée par tous, le foncier bâti était relativement bas dans une période où l'immobilier marche fort, alors que les investissements communaux liés à ces installations sont importants. La population DGF est de 4236 hbts. Les dotations de l'état doivent augmenter l'année prochaine. A cela devrait s'ajouter les impôts réglés par les nouveaux arrivants. C'est un budget de mise à plat lors d'une période charnière.

Pour répondre à Mr LACABANNE qui s'interroge sur les impôts à venir dans 2 ans, Mr le Maire indique qu'on va rentrer dans un cycle où les travaux ne seront budgétisés que si l'on a la certitude d'avoir les subventions. Une Commission des Finances aura lieu pour décider des priorités de réalisations.

Mr BERTY fait remarquer que puisque nous parlons d'une période charnière, il est important d'aborder le problème de la CCCM et de la TPU. Le transfert des compétences n'est pas totalement terminé et n'induit pas encore de diminution de charges pour la commune.

Mr FERON confirme en notant que la CCCM ne fait pas économiser de charges aux communes.

Mr BERTY répond que la CCCM était obligatoire, on n'avait pas le choix.

Mr GAILLARD demande si cela justifie l'augmentation d'impôts.

Mr le Maire indique que le débat sur la CCCM a déjà été fait.

Mr MARCHANDIN fait une déclaration publique :

« Grave journée pour St-Laurent, grave surtout pour ses conséquences sur la population, aussi pour notre liste, pour le Maire, mais grave aussi pour moi, qui regrette d'en arriver là.

4 ans à composer, 4 ans à ne quasiment ne jamais faire de déclaration publique lors des Conseils Municipaux sauf lorsqu'il s'agit des gens du voyage, afin de ne pas faire montre d'un certain état d'esprit à part (antenne CAF) et depuis cet automne, une évidence : je prends totalement conscience que l'on me dissimule la vérité sur la gestion et l'état de nos finances et surtout dans le fonctionnement. Je décide de ne plus accepter ce que l'on fait aux Personnels à travers deux choses :

- 1) la suppression de l'assurance complémentaire
- 2) les agressions verbales dont certains sont encore les victimes et qui sont inadmissibles.

Et aujourd'hui, alors que l'on ne peut plus reculer, on est mis au pied du mur, qui change de **hauteur et** de consistance à chaque étape : un budget de fonctionnement qui dérape complètement.

Après être passé à une prévision d'augmentation des impôts locaux de 23 %, être redescendu à 12 %, on remonte à 16,5 % avec une variante à + 10 % (TH et FNB) et + 30 % FB. Tout ceci parce qu'il manque 1 166 000 € d'impôts directs pour boucler l'année 2006 (842 000 € d'impôts directs en 2002).
Quant aux charges de Personnels (en rémunération principale 731 582 € en 2002, 920 000 € en 2006).

Bien-sûr, on nous explique les conséquences et les besoins, sans expliquer aux Elus les causes réelles.

Bien sûr, c'est la faute aux autres :

- à l'Etat bien sûr ;
- aux fonctionnaires de l'Etat (Percepteur surtout)
- au Président de la CCCM
- et comble de la catastrophe à l'absentéisme du Personnel

Mais qui gère le budget ? Qui est le responsable ? Qui contrôle ?

Heureusement qu'il y a un contrôle de gestion au niveau de la Sous-Préfecture. Alors aujourd'hui dernière dissimulation : nous allons être contrôlés par la Cour des Comptes, c'est officiel, simple contrôle habituel quadriennal, paraît-il ? alors que nous sommes sous VIGILANCE depuis 2003. Alors si les subventions ne sont pas admises dans le budget 2006, ce n'est pas sans raison.

Je me suis engagé avec vous Henri LAURENT, pour servir la population de St-Laurent en premier et la liste avec qui je suis en second.

Je ne me suis pas engagé pour arriver à ce résultat qui me peine et me perturbe au plus haut point.

J'ai accepté sans aucun problème depuis 2002, 5 % d'augmentation des taxes chaque année, même si c'est difficile pour certains St-Laurentais.

Je ne peux accepter 16,5 % d'un seul coup.

Pour moi, c'est un constat d'échec, que j'aurais pu partager si j'avais été bien au courant de tout, ce qui n'est pas le cas, car nous sommes dans le règne de la dissimulation de la vérité et d'un trop grand silence sur la réalité des choses – pour protéger qui ?

Ah, j'oubliais la gestion analytique qui devait nous permettre de mieux gérer le budget : triste résultat.

Qui conseille les Elus au lieu de se braquer contre eux et de les mettre à l'écart s'ils ne sont pas assez dociles (dossier PPRI ; Mouralet ; etc.), aucune réunion Voirie-Bâtiments-Infrastructures.

Attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : il y a eu des très bonnes choses de faites comme Bossège, les Repas à domicile, l'arrivée du gaz de Bordeaux et des dossiers, en cours, intéressants mais qui n'aboutiront probablement pas.

Un article récent du Journal du Médoc indique « il faut que chacun reste à sa place. Les adjoints ont une délégation, ils doivent aussi s'y tenir » ...J'aurai aimé tout simplement pouvoir tenir ma place d'Adjoint !

Une prochaine réunion de la Commission des Finances décidera ou non de la poursuite de certains projets comme la CAB (Convention d'Aménagement de Bourg) : que va-t'on faire ? avec quel argent ?

Je vous demande Mr le Maire le départ de Madame la Directrice des Services et j'annonce ma démission à venir du poste d'Adjoint mais conserve mon mandat de Conseiller Municipal ».

Mr le Maire prend note de cette déclaration mais ne répondra pas car certains points ne sont pas des points à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Pas de polémique, il souhaite rester sur un problème de budget.

Mme BOURSIN ne comprend pas cette demande.

Au nom de son groupe, Mr FERON demande un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, à la majorité, et suivant le vote de ce dossier à bulletin secret, le Conseil Municipal adopte les taux précités pour les trois taxes locales.

POUR : 12

CONTRE : 8

Abstention : 0

V – BUDGETS 2006

Mr BERTY, Adjoint délégué aux Finances, avant de donner lecture des projets de budgets principal et annexes pour l'exercice 2006, chapitre par chapitre, précise que la nouvelle maquette liée à la réforme de la comptabilité M 14 est applicable depuis le 1^{er} janvier 2006.

Les documents budgétaires comportent donc à la fois la présentation croisée des comptes par nature et par fonction, et tiennent compte des états et annexes exigés pour toutes les collectivités dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

Le budget de la Zone d'Activités est présenté en suréquilibre, plus aucune dépense ne relevant de la compétence communale, eu égard à son transfert à la Communauté de Communes du Centre Médoc. Il précise que les autres budgets s'équilibrent, en recettes et en dépenses selon le détail ci-après :

Section de Fonctionnement

Budget Principal : 3 248 162, 66 €

Budget Rénovation de Bâtiments : 29 499, 96 €

Budget Forêt :	187 093, 93 €
Budget lot. Clos des Trinitaires :	1 219, 66 €
Budget Eau :	90 241, 79 €
Budget Assainissement :	86 250, 00 €

TOTAL : 3 642 468, 00 €

Budget Zone d'Activités (en recettes) : 6 964, 73 €

Section d'Investissement

Budget Principal :	1 693 204, 75 €
Budget Rénovation de Bâtiments :	32 423, 52 €
Budget Forêt :	310 402, 35 €
Budget lot. Clos des Trinitaires :	102 492, 84 €
Budget Eau :	531 543, 80 €
Budget Assainissement :	692 972, 48 €

TOTAL : 3 363 039, 74 €

Budget Zone d'Activités (en recettes) : 48 618, 44 €

A la majorité, le Conseil Municipal adopte les budgets 2006, principal et annexes, pour la Rénovation de Bâtiments, la Forêt, la Zone d'Activités, le lotissement du Clos des Trinitaires, l'Eau et l'Assainissement selon les votes ci-dessous :

Budget Principal :

- Section de Fonctionnement :

Pour : 12

Contre : 8 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. MARCHANDIN – PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 12

Contre : 8 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. MARCHANDIN – PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

Budget Rénovation de Bâtiments :

- Section de Fonctionnement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

Budget Forêt :

- Section de Fonctionnement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

Budget Eau :

- Section de Fonctionnement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

Budget Assainissement :

- Section de Fonctionnement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

Budget le Clos des Trinitaires :

- Section de Fonctionnement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 13

Contre : 7 (MMES BIOTA – BEDOURET – MM. PARROT – FERON – LACABANNE – HITON – ALMON)

Abstentions : 0

Budget Zone d'Activités :

- Section de Fonctionnement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0
- Section d'Investissement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Mr le Maire remercie très chaleureusement le personnel municipal pour son travail sur le budget, en particulier pour le passage à la M 14.

VI – PVR « le Jardin des Templiers »

Par délibération en date du 15 décembre 2004, vous avez autorisé Mr le Maire à engager la réalisation des travaux de voirie et réseaux permettant de desservir le projet de construction, dans le secteur de Lousteauneuf dénommé « le Jardin des Templiers » (60 logements).

Le montant des prestations s'élevait alors à la somme globale de 57 918, 17 € HT ; la participation mise à la charge des propriétaires étant fixée à 100 %.

Au moment de lancer la consultation correspondante, il s'est avéré que des travaux de renforcement du réseau Eau Potable étaient nécessaires. Le nouveau coût total estimé pour l'ensemble de cette opération s'élève désormais à 94 018, 17 € HT répartis comme suit :

✓ frais généraux	9 000, 00
✓ terrassement et voirie	31 753, 57
✓ réseaux électriques	12 886, 70
✓ réseaux téléphoniques	4 277, 90
✓ renforcement réseau Eau Potable	
- Ø 100 sur 225 ml	27 000, 00
- pose d'un poteau incendie	2 500, 00
- reprise de 11 branchements	6 600, 00

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- annule la délibération n°2004/77 du 15.12.2004 ;
- autorise la réalisation des travaux précités pour un montant global de 94 018, 17 € HT ;
- maintient la participation à la charge des propriétaires fonciers à 100 % ;

Le montant de la participation est établi en euros constants. Il sera procédé à son actualisation en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, lors de l'établissement des titres de recettes émis après la délivrance des autorisations d'occuper le sol qui en constituent le fait générateur ou lors de l'établissement des conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

- décide que cette dernière sera payable à la signature de la convention ;
- autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

VII – DECISIONS DU MAIRE

- **Contrat Educatif Local – DDJS**
Renouvellement de la convention pour 3 ans (2006-2009)
- **Bail de location sis 1 Ter rue St-Exupéry – 1^{er} étage – Mr MABROUKI Abdselem**
A compter du 1^{er} avril 2006
Loyer mensuel-----**550, 00 €**
+15,00 €/mois
de provision pour charges mensuelles
+ 550 € dépôt garantie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.